

15 mars 2012

N° 05 – 2012

## Fitch relève la note de SCOR à « A+ »

Fitch Ratings a relevé de « A » à « A+ » la note de solidité financière (IFS) et de défaut émetteur (IDR) à long terme de SCOR.

Fitch indique notamment avoir pris en considération « *la forte solvabilité et l'endettement modéré de SCOR par rapport à son profil de risque* ». Par ailleurs, l'agence de notation souligne « *la capacité de SCOR à renforcer son positionnement concurrentiel via une croissance externe et à rapidement intégrer des sociétés acquises, permettant une amélioration notable du positionnement et du niveau de diversification du Groupe ces cinq dernières années* ».

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, a déclaré : « Le relèvement de notre notation par Fitch conforte la pertinence de la stratégie et du modèle économique adoptés par le Groupe au travers de son plan stratégique « Strong Momentum ». Au cours de l'année 2011, et malgré des catastrophes naturelles de grande ampleur et un environnement financier très défavorable, SCOR a continué de renforcer à la fois sa croissance, sa rentabilité et sa solvabilité. Nous nous réjouissons de ce relèvement de notre notation qui nous permettra de renforcer encore davantage notre positionnement, notamment lors des renouvellements à venir ».

Le communiqué de Fitch est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à l'adresse suivante : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

\*

\* \*

15 mars 2012

N° 05 – 2012

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.